

Je ne reviens pas sur l'historique qui a conduit à cette fusion, vous pouvez lire pour cela le dernier dossier signé de Signes de Vie (téléchargeable sur ce site), puisque nous démarrons une nouvelle phase de notre déjà longue histoire associative. J'ai coutume de dire que :

- Il y a eu l'acte 1 où l'Adapei 31, pendant plus 50 ans, a milité, ouvert des établissements en Haute-Garonne, géré ces établissements avec ses équipes de professionnels.
- Il y a eu l'acte 2 où nous nous sommes rapprochés avec les Adapei du Gers et du Tarn, et avons créé l'Agapei à qui nous avons confié la gestion de nos établissements sur les 3 départements et les Adapei's ont continué leurs actions parentales et militantes chacune dans son département.
- Et depuis le 30 juin minuit, l'acte 3 du Mouvement Parental dans nos 3 départements a commencé !

Cet acte 3, il nous faut le construire et ça ne va pas être toujours simple compte tenu des attentes de la plupart de nos adhérents, tous maintenant de l'AgaPei, et que nous avons l'obligation de ne pas décevoir. Il va falloir trouver un juste équilibre entre les constituants du P majuscule dont j'ai parlé plus haut. Un profond respect, une confiance mutuelle entre tous, seront un des gages de réussite de l'AgaPei.

Comme nous ne sommes donc plus qu'une association, l'AgaPei, il n'y a plus qu'un Conseil d'Administration, dont la constitution est un savant dosage négocié entre les Adapei, figurant maintenant dans les statuts de l'AgaPei. Sur les 18 administrateurs représentant les territoires au sein de ce collège, 4 proviennent du territoire du Gers, 5 du Tarn, et 9 de la Haute-Garonne. Et j'ajoute que dans le collège des personnes accompagnées dans un établissement ou l'ayant été, Daniel Caumont, notre mémoire à tous comme il aime à le rappeler, représentera haut et fort ses pairs de la Haute-Garonne au sein du CA.

Mais à côté du Conseil d'Administration, chacun des 3 territoires sera animé par son Conseil de Territoire, constitué au départ, comme prévu sans les statuts, par les administrateurs en place dans chaque Adapei au 30 juin. Ce qui veut dire concrètement que le Conseil de Territoire de Haute-Garonne est constitué par les 23 administrateurs de l'Adapei 31 d'hier. Parmi ces 23, 10 sont donc administrateurs de l'AgaPei, ce qui devrait nous garantir une excellente représentation de la Haute-Garonne. Et pour faire vivre les Conseils de Territoire, organes de proximité de l'AgaPei (des adhérents, des parents, des établissements à travers leurs professionnels par des processus à mettre en place, des organismes, des élus, ...), je compte sur tous, et en particulier sur ceux qui ne sont pas administrateurs, pour nourrir le CA d'idées, de priorités, de projets, et participer à des commissions ou groupes de travail qui seront, ou qui existent déjà, mis en place.

Je rappelle que les missions des Conseils de Territoire, qui animent et fédèrent les initiatives, actions ou représentations sur les territoires concernés dans le cadre de ses missions et prérogatives, sont d'une importance capitale puisqu'elles sont centrées essentiellement sur :

- L'accueil et l'écoute des familles
- L'animation et la promotion des actions de l'Association
- La représentation de l'Association auprès des autorités administratives et des partenaires relevant du territoire concerné
- La participation aux Commissions thématiques et aux Projets

Et ces travaux ne se feront pas en autarcie dans le territoire car il faut bien avoir en tête qu'il existe un lien fort « statutaire » entre CA et CT puisque les Présidents des Conseils de Territoire sont les Vice-Présidents de l'Association, et à ce titre membres de son Comité Exécutif, le Comex.

Le Conseil d'administration de l'AgaPei se réunira le 10 juillet prochain pour élire son Président. La composition du CA, du COMEX, du Conseil de territoire de la Haute Garonne sera publiée sur ce site.

Michel STAROZINSKI